
**LA BIODIVERSITÉ EN BOURGOGNE :
UNE RICHESSE POUR L'AVENIR,
ENJEUX ET PERSPECTIVES**

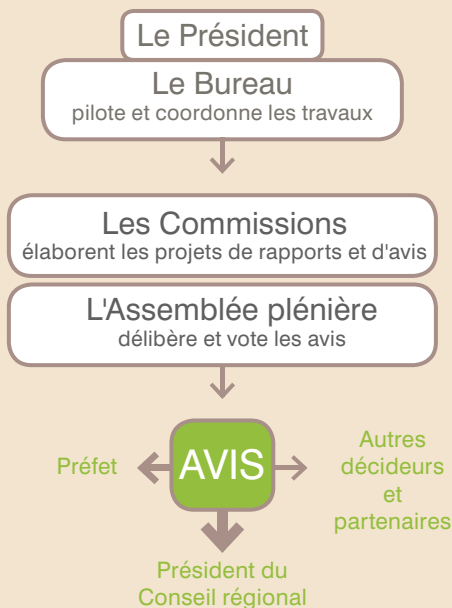
Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne : ce qu'il est, ce qu'il fait...

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est la seconde assemblée de la Région.

Composé de socioprofessionnels et de représentants du monde associatif, il est un lieu d'expression privilégié de la société civile bourguignonne.

Il concourt par ses avis à l'administration de la Région.

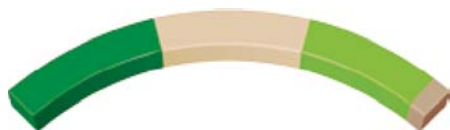
Pour l'ensemble des affaires qui lui sont soumises et la préparation de ses avis, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est structuré en 6 commissions qui recouvrent l'ensemble des thématiques régionales clés.



Les trois origines des avis du CESER

La saisine légale
La saisine de l'exécutif régional
L'auto-saisine

Présidé par François BERTHELON, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne comprend 78 membres répartis en 4 collèges :



Répartition des 78 membres par collège

- 1^{er} Collège ■ 25 représentants du monde des entreprises, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des professions libérales...
- 2^e Collège ■ 25 représentants des organisations syndicales de salariés.
- 3^e Collège ■ 25 représentants de la vie collective et du monde associatif.
- 4^e Collège ■ 3 personnalités qualifiées.

Pourquoi ?

Aux origines de l'avis...

Au carrefour d'influences climatiques, la Bourgogne est riche de ses espaces, de son patrimoine naturel exceptionnel, de la variété de ses paysages, de son tissu associatif et scientifique : c'est tout un imaginaire collectif lié aussi à sa diversité culturelle, son histoire et son avenir. Pour autant, elle n'échappe pas aux effets des changements climatiques, subit des évolutions plus qu'elle ne les maîtrise, et nombre de milieux et d'espèces associées sont gravement perturbés par des pollutions endémiques (sols, eau, air...).

En Bourgogne, la Stratégie régionale pour la biodiversité lancée le 30 janvier 2012, est en cours d'élaboration. Des Assises de la biodiversité se sont tenues à Dijon le 14 septembre 2012. Co-organisées par le Conseil régional et l'Etat, elles ont montré une mobilisation des acteurs bourguignons.

Le CESER précise qu'il n'entend pas se substituer ou « concurrencer » le diagnostic « Etat-Région » en cours, mais apporter sa contribution singulière à la consultation ouverte.

Le CESER émet donc des propositions sur les orientations et méthodes régionales de mise en œuvre.

UNE DÉFINITION DE LA BIODIVERSITÉ²

Diversité biologique : variabilité des organismes vivants de toutes origines, y compris entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.



Côte-d'Or Tourisme © S. BOULLANGEOT

LES FAITS

LE CONTEXTE

La problématique de la biodiversité s'inscrit dans un contexte international sous tension avec un niveau de prise de conscience des enjeux très inégal. Avec « NATURA 2000 », l'Europe ambitionne de « maintenir un réseau européen de sites naturels remarquables et de mise en place de corridors biologiques fonctionnels ».



© Emmanuel PAYEBIN

• La stratégie nationale de la biodiversité (2011-2020)

Dès 2004, la France marque sa volonté de faire entrer la biodiversité dans le champ de toutes les politiques publiques, en lançant sa Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). C'est la concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique. Après la première phase qui s'est terminée en 2010, la nouvelle SNB 2011-2020 vise à produire un engagement plus important des divers acteurs, à toutes les échelles territoriales, en métropole et en outre-mer, en vue d'atteindre les objectifs adoptés. Elle fixe pour ambition commune de préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité.

La SNB 2011-2020 met en place un cadre cohérent pour que tous les porteurs de projets publics et privés puissent contribuer à l'ambition sur une base volontaire, chacun en assumant ses responsabilités. La SNB vise à renforcer notre capacité individuelle et collective à agir aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités (eau, sols, mer, climat, énergie, agriculture, forêt, urbanisme, infrastructures, tourisme, industrie, commerce, éducation, recherche, santé...).



- **La Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)**



Co-organisées par le Conseil régional et l'Etat, les Assises de la biodiversité se sont tenues à Dijon le 14 septembre 2012. Le diagnostic préalable à la Stratégie, document de 44 pages, « Diagnostic : des enjeux à partager » présente les caractéristiques écologiques et socioéconomiques du

territoire ainsi que les problématiques en matière de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité.

- **La Bourgogne est un territoire déjà engagé pour la biodiversité**

En Bourgogne, les acteurs économiques et sociaux, les collectivités, les mouvements associatifs se sont employés depuis une décennie -certes en ordre dispersé et pour des motivations diverses- à concrétiser des modes de production et de consommation qui intègrent le développement durable, la prise en compte de la biodiversité étant plus récente.

De nouveaux dispositifs sectoriels et territoriaux peuvent déjà favoriser la biodiversité :

- **Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)** qui a pour objectif la préservation et la remise en état des continuités écologiques - Trames verte et bleue.

- **Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)**, co-élaboré par l'Etat et la Région définit, aux horizons 2020 et 2050, les grandes orientations et objectifs régionaux pour faire face aux changements climatiques, dans leurs interférences avec la biodiversité.

- **Les Plans climat énergie territoriaux (PCET)** qui ne concernent qu'indirectement la biodiversité (les déchets par exemple).

LES CHIFFRES



CE QU'IL FAUT SAVOIR¹

La Bourgogne accueille de nombreux sites et paysages remarquables au niveau national ainsi que plus du tiers des espèces présentes en France métropolitaine avec :

- 1 847 espèces de plantes indigènes (sur environ 4900) dont 36 % sont extrêmement rares ;
- 160 espèces de mammifères (sur 122)
- 18 espèces d'amphibiens (sur 32)
- 15 espèces de reptiles (sur 36)
- 51 espèces de poissons d'eau douce (sur 104)

La région a une responsabilité particulière, en France comme en Europe, pour la préservation :

- du bocage ;
- des landes et pelouses sèches ;
- des zones humides et des milieux aquatiques
- de certaines espèces rares dont elle constitue un des principaux réservoirs de populations (agrion orné, cigogne noire, oiseaux prairiaux, crapaud sonneur).

¹ SOURCE : Bourgogne – Stratégie régionale pour la biodiversité – Diagnostic.

On peut remplacer les pollinisateurs par une action manuelle donc arrêtons de nous préoccuper de ces bêtes minuscules !

FAUX

Les gousses de vanille sont produites après une pollinisation manuelle dans les pays où le pollinisateur n'est pas là. C'est presque une exception qui confirme la règle car on ne peut pas remplacer le travail des milliards de pollinisateur, ni en efficacité, ni en qualité de pollinisation !



L'abeille domestique est la plus efficace et assure l'essentiel de la pollinisation des plantes

FAUX

Environ 80 % des végétaux ont besoin d'insectes pollinisateurs mais les abeilles de nos ruches ne seraient responsables que de 15 % de la pollinisation.

Même en augmentant le nombre de ruches, le problème reste le même car les pollinisateurs ne sont pas tous interchangeables : ils ne pollinisent pas les mêmes plantes, ils ne vivent pas dans les mêmes milieux ni aux mêmes périodes de l'année.

Pour manger une carotte, pas besoin de pollinisateurs !

FAUX

Pour avoir un plant de carotte, il faut une graine au départ. Celle-ci germe et, au cours du développement de la plante, la carotte (c'est-à-dire la racine de la plante) se forme.

Or, sans pollinisateurs, pas de production de graine donc pas de carotte.

Toutes les espèces d'abeilles vivent en colonie

FAUX

La plupart des espèces d'abeilles sont solitaires ! Elles ne vivent donc pas dans des ruches mais dans des cavités, soit dans le sol, soit dans les murs, soit dans du bois mort, soit dans des tiges de plantes...

Les bourdons sont les mâles de l'abeille domestique

FAUX

Les bourdons sont des espèces à part entière (une cinquantaine d'espèces différentes en France métropolitaine). La confusion peut s'expliquer par le fait que le mâle de l'abeille domestique est souvent appelé faux-bourdon.

CERNER LES ENJEUX BOURGUIGNONS, C'EST AUSSI FAIRE DE LA PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La multiplicité, la complexité et « l'empilage » rendent difficiles la lecture et la compréhension, donc la mise en œuvre des différents schémas et plans par les acteurs du territoire (collectivités, entreprises...), ce qui nécessite souvent le recours à des « spécialistes ».

Propositions

- Réorganiser la composition et le fonctionnement interactif des différentes instances locales et régionales concernées par la biodiversité. Les simplifier, les regrouper dans un Comité régional de la biodiversité.
- Inclure la biodiversité dans les documents stratégiques régionaux, départementaux et communaux.

MIEUX CONNAÎTRE ET MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES SERVICES RENDUS PAR LA BIODIVERSITÉ

Dans un premier temps, il est nécessaire de mieux connaître les services rendus par la biodiversité, à partir d'éléments objectifs d'évaluation économique et écologique.

La Bourgogne possède déjà des outils opérationnels qu'il suffirait d'optimiser :

- trois bases de données principales en cours de constitution : Bourgogne Base Fauna ; la base Flora et la base Espaces qui mutualisent l'observation de diverses structures et particuliers,
- un Centre régional de recherche publique.

Propositions

- Poursuivre l'effort engagé sur l'acquisition des connaissances de la biodiversité en Bourgogne (état des lieux) et mettre en place un Observatoire régional de la biodiversité.
- Lancer l'Atlas régional de la biodiversité de Bourgogne à l'échelle communale, en mutualisant les différentes études, les programmes espaces et/ou espèces ainsi que les réseaux.
- Diffuser cette connaissance et mieux faire connaître les services rendus par la biodiversité en informant pour agir sur les pratiques professionnelles et la formation. Il s'agit de mettre en œuvre ou de renforcer les dispositifs d'appui et les outils pour l'éducation à l'environnement (EED). Là encore, la Bourgogne dispose d'outils opérationnels à optimiser :
 - un réseau associatif d'acteurs locaux permettant une information scientifique et pédagogique : Bourgogne Nature « transmettre pour préserver »,
 - un réseau de sites naturels « Découverte nature en Bourgogne » qui a besoin d'être optimisé.

Propositions

- Recueillir et faire connaître les différentes actions exemplaires en faveur de la préservation de la biodiversité.
- Lancer un espace régional dédié à la concertation et l'information de l'Éducation et au développement durable.



PRÉPARER LA BOURGOGNE À L'AGRICULTURE DE DEMAIN¹

Les espaces agricoles représentent 60 % du territoire bourguignon et englobent aussi bien la « biodiversité ordinaire », insuffisamment prise en compte, que la biodiversité remarquable.

Propositions

- Mieux intégrer l'apport de la biodiversité dans les processus de production agricole (ex : pollinisation, contrôle des ravageurs, fertilité des sols, diversité des cultures...).
- Préserver et encourager l'agriculture à haute valeur environnementale, notamment en zone périurbaine, et favoriser les circuits courts (maraîchage, arboriculture) ; accentuer le soutien à l'agriculture biologique.

LA VITICULTURE EN DIFFICULTÉ

La Bourgogne est encore mondialement connue pour son vin et ses terroirs. Cette production ne couvre que 2 % de la surface agricole utile mais représente 30 % de l'emploi agricole salarié et de la valeur de la production. Cultivée de manière intensive, la vigne est à l'origine de pollutions phytosanitaires qui perdurent, tandis que les sols s'appauvrissent et s'érodent.

Propositions

- Favoriser la viticulture biologique et la recherche.
- Rétablir l'inclusion de zones de biodiversité (bosquets, haies...) dans les zones de « monoculture » intensive.

¹ Cf. avis du CESER Bourgogne : « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne » - Noël GILIBERT et Jean-Bernard BOURDOT - 21 janvier 2011.

CERNER LES ENJEUX BOURGUIGNONS, C'EST AUSSI FAIRE DE LA PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (SUITE)

LA FORÊT ET LA SYLVICULTURE : UN ÉCOSYSTÈME AU CŒUR D'ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

La forêt et ses services constituent une bio-économie dépendante du changement climatique et de l'organisation de la filière bois. Restaurer la biodiversité constitue une assurance pour la pérennité du capital forestier et des 15 000 emplois bourguignons qui en dépendent en préservant sa capacité d'adaptation au changement climatique.

Propositions

- Développer dès maintenant une stratégie innovante de valorisation à l'échelle des territoires, intégrant les changements climatiques : une charte forestière régionale (cf. Conseil scientifique du Parc du Morvan).
- Donner une priorité aux traitements en futaie irrégulière, permettant de répondre à la fois aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux (révision du Schéma régional de gestion sylvicole).

RECONQUÉRIR LE « BON ÉTAT DES EAUX » DES VALLÉES ALLUVIALES DE BOURGOGNE

La Bourgogne a trois grands bassins versants. Les principales vallées alluviales (Loire, Saône, Yonne), leurs affluents et milieux associés ainsi que les têtes de bassin, jouent un rôle fondamental dans la préservation dynamique de la biodiversité. Or, ces milieux connaissent une régression importante qu'il faut

enrayer. L'altération de la morphologie des cours d'eau est un facteur aggravant de la perte de biodiversité.

Propositions

- Organiser, par des programmes adaptés, la reconquête des zones humides, forêts alluviales, prairies humides.
- Faire respecter prioritairement les zones de captages dans les projets d'urbanisme, d'aménagement du territoire et agricoles.

INFRASTRUCTURES ET URBANISME : REDUIRE L'ARTIFICIALISATION, CESSER LE FRACTIONNEMENT, MAITRISER L'ÉTALEMENT URBAIN

En Bourgogne, entre 1990 et 2008, l'espace urbain s'est étendu de 30 %. Les infrastructures de transport, nombreuses en Bourgogne, fractionnent les corridors de biodiversité. La maîtrise foncière est indispensable pour soustraire à une pression croissante des milieux particulièrement menacés et fragiles.

Propositions

- Saisir le (futur) Comité régional pour la biodiversité pour tout projet important d'aménagement du territoire.
- Mesurer et plafonner l'artificialisation régionale des sols à 10 %, en compensant les destructions dans un milieu similaire aux milieux détruits.

LES SOLS : SOCLE DE L'AVENIR DE LA BIODIVERSITÉ

Les sols sont un capital de production alimentaire et forestière de premier ordre. La préservation de leur capacité de production passe par l'optimisation de leur fonctionnement et la lutte contre les causes de leur dégradation. Ils doivent être considérés comme une ressource non renouvelable à ménager. La biodiversité des sols reste une inconnue : des efforts de recherche sont nécessaires.

Propositions

- Introduire des critères agronomiques des sols dans les PLU et lors des opérations d'aménagement pour tenir compte de la vocation des sols.
- Intégrer dans le diagnostic régional l'impact des sites et sols pollués.

INTÉGRER L'ÉVOLUTION CLIMATIQUE : UN IMPÉRATIF ÉCONOMIQUE D'ADAPTATION

Les changements climatiques ont déjà des conséquences directes sur la biodiversité.

Propositions

- Disposer d'une banque de données de la recherche (bio-indicateurs, méthodes de production respectant les équilibres pédologiques...) permettant un suivi et un accompagnement des collectivités et entreprises.
- Introduire des critères climatiques et environnementaux dans les marchés publics.

LES ESPÈCES INVASIVES, LA SANTÉ

L'introduction, volontaire ou involontaire, d'espèces « exotiques » - allochtones - constitue une menace pour la biodiversité, la 2ème après la disparition des habitats. Elle a des conséquences économiques et sanitaires importantes.

Propositions

- Développer le partage d'expérience entre les acteurs et la recherche.
- Développer la recherche spécifique pour les stratégies de lutte.

POUR UN TOURISME DURABLE ET RESPONSABLE

Le tourisme présente un fort enjeu économique et d'aménagement du territoire. Randonnée, chasse, pêche, sports d'eau vive, escalade, promenade, tourisme fluvial... constituent des usages et pressions sur la biodiversité. Dans l'avenir, c'est le partage de l'usage et de l'accès à la nature qu'il faudra sans doute équilibrer pour éviter des sources de conflit entre usagers.

Propositions

- Elaborer une Charte régionale (cartographie) des usagers de la nature (code de bonne conduite, accueil du public dans les sites fragiles).
- Lutter contre la disparition des chemins ruraux et du bocage.

OUVRIR DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Le CESER souligne qu'il faut passer d'une vision de la biodiversité perçue comme une contrainte par le grand public et le monde économique, à une vision positive de l'apport de la biodiversité à notre société, garante de son avenir.

INTÉGRER LES CRITÈRES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA RÉGION

Malgré les actions et programmes en cours, la qualité des écosystèmes et la diversité des espèces régressent dans presque toute la Bourgogne, pourtant plus résiliente que d'autres régions. Alimentation, santé, industrie, loisirs...presque toutes nos activités en dépendent plus ou moins.

La biodiversité doit donc être reconnue comme :

- un capital naturel à économiser,
- un capital économique à évaluer,
- un capital humain à valoriser.

Propositions

- Mieux connaître le patrimoine naturel bourguignon et ses évolutions en optimisant la recherche : veille permanente sur les inventaires ZNIEFF, atlas communal de la biodiversité, établissement d'indicateurs...
- Mieux faire connaître la biodiversité au grand public : partage et diffusion des données, éducation à l'environnement.

POUR UNE ÉTHIQUE DE LA BIODIVERSITÉ

Il n'existe pas d'espèces « nuisibles » ou de milieux « inutiles ». Tout être vivant a une place et une valeur à partir du moment où il existe. La biodiversité a une valeur d'existence, de mémoire et d'avenir. Il est urgent de transmettre « une culture de la nature » pour agir sur les comportements.

Propositions

- Veiller au respect des lois existantes en amont de toute décision (la Charte de l'environnement est intégrée à la Constitution).
- Créer une culture de responsabilisation (EED) en consacrant des moyens à une communication pédagogique en amont des projets impactant la biodiversité ou lui étant favorables auprès des scolaires, des élus, des entreprises.

UNE GOUVERNANCE CONCERTÉE ET SIMPLIFIÉE PAR LA MOBILISATION DES ACTEURS

Propositions

- Mettre sur pied le Comité régional de la biodiversité
- Accroître la concertation avec les organisations et associations à but non lucratif défendant l'intérêt général dans les actions de protection, de gestion conservatoire dynamique des milieux, des espèces.

VALORISER LE RÔLE DES SERVICES PUBLICS

Proposition

Veiller à la cohérence des politiques publiques en donnant toute leur place aux différents opérateurs et services de l'Etat dans leurs moyens et missions, ainsi qu'à une coopération renforcée avec les autres acteurs de la biodiversité pour répondre à l'intérêt général.

RELATIONS INTERNATIONALES, EUROPE

L'expertise internationale en matière de connaissance de la biodiversité (GIEC) interfère avec nos orientations régionales.

Propositions

- Promouvoir et soutenir les actions de coopération décentralisée directe en matière de biodiversité.
- Dans le cadre de la négociation sur la nouvelle programmation des fonds structurels européens (2014/2020), consolider les démarches de la Région intégrant la biodiversité. Consacrer un programme à ce sujet, voire y déployer un projet d'envergure internationale.

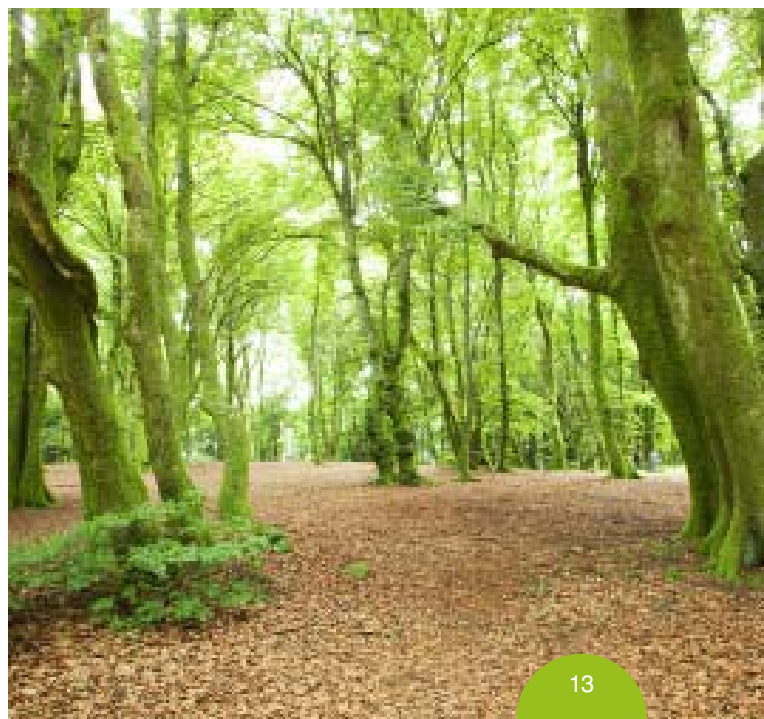
AGIR SUR LA FISCALITÉ ET LES AIDES PUBLIQUES EN TENANT COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ

La Commission européenne a fixé pour objectif, à

partir de 2011, « de fournir les signaux de marché appropriés pour la conservation de la biodiversité en réformant, réduisant et éliminant les subventions dommageables au niveau de l'Union européenne et des Etats membres ».

Proposition

Identifier et intégrer les effets négatifs sur la biodiversité (biomasse, sols..) dans les aides liées à la transition énergétique (ex : plaquettes forestières, substitution des essences cultivées par des essences à croissance plus rapide...) comme dans l'ensemble des programmes régionaux.





« Les travaux menés par l'INRA s'inscrivent dans le cadre du plan ECOPHYTO. Le plus gros problème est l'excès de recours à des traitements dont tous ne s'avèrent pas utiles, il faut élargir la palette des solutions, diversifier les outils et les approches. Il faut analyser encore plus en profondeur les pratiques des agriculteurs. Certains font des innovations sans grever leur situation économique.»

Xavier REBOUD, directeur de l'Unité mixte de recherche Biologie et gestion des adventices, INRA



« L'enjeu de la politique du Parc naturel régional du Morvan est de trouver, sur le territoire, des modes opératoires qui permettent que la biodiversité soit conservée. Un travail très important est mené avec les agriculteurs et les forestiers pour que leurs pratiques intègrent cette protection de la biodiversité. C'est un travail permanent pour engager des pratiques différentes, des mesures agro-environnementales, pour amener les différents acteurs à mettre en œuvre des pratiques qui permettent une gestion conservatoire des milieux.

Il faut agir sur les citoyens, les entreprises, les collectivités en faisant prendre conscience de l'intérêt à modifier les comportements, par exemple, en abandonnant le désherbage chimique dans les communes, en protégeant les berges des cours d'eaux pour préserver la biodiversité.»

Jean-Philippe CAUMONT, directeur général des services, Parc naturel régional du Morvan



« Les structures de recherche publiques et privées s'intéressant au milieu de la vigne en Bourgogne sont assez difficiles d'accès et semblent peu préoccupées à ce jour par la biologie des sols. On ne dispose pas aujourd'hui de données suffisantes pour dire si l'appauvrissement des sols (systématiquement observé dans les sols viticoles) a des conséquences sur la quantité et la qualité des vins produits car de très nombreux facteurs interviennent.

Cependant on sait qu'un bon état biologique des sols (en termes d'abondance et de diversité des organismes vivants présents) est une assurance à moyen terme de durabilité des cultures, des productions et des pratiques viticoles. »

Lionel RANJARD, responsable, directeur scientifique plateforme GenoSol, UMR Agroécologie/INRA



Merci aux personnes auditionnées

Philippe AMIOTTE-SUCHET, professeur à l'université de Bourgogne, Yves ASDRUBAL, agriculteur, Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles, Olivier BARDET, directeur de la Délégation Bourgogne du Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Hugues BAUDVIN, président de l'EPOB (Etude et protection des oiseaux en Bourgogne), Sarah BÉCU-POURADIER, chef du service eau, forêt, biodiversité à la Direction départementale des territoires de la Nièvre, Anne-Laure BROCHET, coordinatrice scientifique de l'EPOB (Etude et protection des oiseaux en Bourgogne), Jean-Philippe CAUMONT, directeur du Parc naturel régional du Morvan, Laetitia COMTE, chargée d'études environnement au Conseil général de Saône-et-Loire, Alain CORDIER, membre du Comité syndical de l'Etablissement public territorial de Bassin « Saône et Doubs », président du Pays Bresse bourguignonne, Etienne CUENOT, adjoint au chef de département génie civil environnement à la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR), Pierre DEY, président de l'UNICEM Bourgogne-Franche-Comté, Hugues DOLLAT, directeur adjoint de la DREAL Bourgogne, Jérôme DURAIN, vice-président du Conseil régional de Bourgogne en charge de l'aménagement du territoire, des politiques contractuelles des pays, membre du Conseil communautaire, adjoint au maire de Chalon-sur-Saône en charge du développement durable, de l'environnement et de l'économie solidaire, Christophe EGGENSCHWILLER, responsable de l'unité Saône à la Délégation régionale de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Alain FAVROT, SOBA Nature Nièvre, Marc FORET, directeur de l'Etablissement public territorial de bassin « Saône et Doubs », Bernard FROCHOT, consultant en environnement, Romain GAMELON, directeur du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, Fabrice GENIN, président des Jeunes agriculteurs de Bourgogne, Pierre-Jocelyn GILLAIZEAU, chargé de missions Natura 2000 - Loire Allier au Conservatoire d'espaces naturels de la Région Centre, Vincent GODREAU, responsable du Pôle d'appui naturaliste, Office national des forêts à la Direction territoriale Bourgogne Champagne-Ardenne, Hubert GOGLINS, directeur adjoint à la Direction départementale des territoires de la Nièvre, Laurent GRITTI, chef du service Eau-biodiversité du Conseil régional de Bourgogne, Samuel GUILLOU, chef du service sécurité et prévention des risques à la Direction départementale des territoires de la Nièvre, Georges GUYONNET, président de la Fédération de pêche de Saône-et-Loire, Christian GUYOT, vice-président du Parc naturel régional du Morvan, maire de Saint-Père, Patrice JOLY, président du Conseil général de la Nièvre, Pierre KALUZNY, chargé de missions Natura 2000 - Loire Allier au Conseil local du développement durable de la ville de Nevers, Véronique LAVILLE, élue de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Stéphane LEBRETON, chef du service énergie déchets au Conseil général de la Nièvre, Gilles MANIÈRE, vice-président en charge des politiques de l'eau et de l'assainissement au Grand Chalon, Benoît MAQUIGNON, chargé de mission environnement au Grand Chalon, Jean-Patrick MASSON, président d'ALTERRE Bourgogne, David MICHELIN, chargé de mission biodiversité à ALTERRE Bourgogne, Gérard MOTTET, professeur émérite de géographie physique, Jean-Claude NOUALLET, responsable de la Commission environnement du Parc naturel régional de Morvan, maire d'Anost, Philippe PAGNIEZ, responsable de l'Unité Biodiversité à la DREAL Bourgogne, Evelyne PETIT, présidente du Contrat de rivières de Chalonnais, Thierry PEYRTON, chargé de mission à la Fédération départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire, Lionel RANJARD, responsable scientifique de la plateforme GenoSol, Xavier REBOUD, directeur de l'Unité mixte de recherche Biologie et gestion des adventices à l'INRA, Philippe RIVA, secrétaire général de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) Bourgogne Franche-Comté, Nicolas VARANGUIN, chargé d'études faune sauvage à la Société d'histoire naturelle d'Autun, Stéphane WOYNAROSKI, conseiller régional de Bourgogne et président de la Commission « Environnement, développement durable et éco-responsabilité, agriculture et forêt » du Conseil régional de Bourgogne, Jean-Michel ZAMMITE, délégué interrégional Bourgogne Franche-Comté de l'ONEMA .

Ils y ont travaillé...

MEMBRES DE LA COMMISSION N° 3 : « INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, ENVIRONNEMENT, ÉNERGIES »

Président : André FOURCADE (CFDT)

Vice-président : Simon GRAPIN (UNSA)

Secrétaire : Thierry GROSJEAN (Environnement)

Membres : Marc BENNER (PNB), Benoît de CHARETTE (BIVB), André COLIN (CGT),
Gilles DENOSJEAN (CGT-FO), Daniel LORIN (FRTP), François PRETET (Personnalité qualifiée)
Daniel SIRUGUE (Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne), Guy ZIMA (CGT).

MEMBRES ASSOCIÉS

Claire MOUSSET-DECLAS (CGT), Evelyne GUILLON (Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne)

CABINET

Michelle DUBOIS, chargée d'études, Brigitte DUCHANOY, assistante

Un lien entre vous et nous...

<http://www.ceser-bourgogne.fr>

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne représente la société civile dans sa diversité.
Des hommes et des femmes échangent leurs idées, confrontent leurs points de vue,
pour formuler des propositions d'actions sur les grands projets bourguignons.
Retrouvez l'ensemble des avis et publications du CESER ainsi que toutes les dates
des séances plénières sur son site internet. Elles sont publiques, vous pouvez y assister.



Conseil économique, social et environnemental régional
17 boulevard de la Trémouille - BP 23502 - 21035 Dijon cedex - Tél. : 03 80 44 34 32 - Mél : ceser@cr-bourgogne.fr
www.ceser-bourgogne.fr - www.cesdefrance.fr